

*affich*

- 1 15 12 1988

# BULLETIN

DE

## L'ASSOCIATION

### DE GÉOGRAPHES FRANÇAIS

N° 169-170

MARS-MAI 1945

#### SOMMAIRE

*Séance* du 3 mars 1945 : B. DU ROSELLE : Recherches morphologiques sur les Monts du Forez. — F. BONNET-DUPEYRON : L'élevage en Afrique Occidentale et Centrale. — *Séance* du 5 mai 1945 : R. COLAS : Répartition de l'habitat rural. — DE DAINVILLE : La Géographie des Humanistes.

*L'élevage en Afrique Occidentale et Centrale*  
*F. Bonnet-Dupeyron*

1945

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 5396

Cote : B

Communication de M. BONNET-DUPLYRON

*L'élevage en Afrique Occidentale et Centrale*

Cette question si complexe et encore si mal connue, n'a guère été abordée, dans son ensemble, que par les vétérinaires, plus rarement par les géographes (1) ; d'autre part, de bonnes études locales ont été faites qui sont trop peu nombreuses et trop fragmentaires pour pouvoir constituer un tout. Un vaste secteur reste donc livré aux recherches sur place. Mais auparavant, il était souhaitable de synthétiser les grands faits d'élevage déjà connus, au moins sommairement.

C'est ce que j'ai tenté de faire en dressant tout d'abord, dans le cadre de chacune des dix colonies et territoires sous mandat cinq cartes : répartition des populations éleveuses, régions intéressées par l'élevage et déplacements saisonniers, répartition, densité du gros et du petit bétail en saison sèche (par la méthode des points), commerce du bétail (2). L'ensemble de ces cinquante cartes (au 1/2.000.000<sup>e</sup> ou au 1/2.500.000<sup>e</sup>) a permis de dresser quatre cartes synthétiques au 1/5.000.000<sup>e</sup> : régions d'élevage et déplacements ; densité ; répartition du bétail (deux cartes distinctes pour le gros et le petit bétail) ; commerce.

Trois cartes ont été faites directement à cette échelle :

répartition des tsé-tsés ; rapport de la viande consommable à la population par cercle ; principales zones et régions d'élevage.

C'est cette dernière qui semble présenter le plus grand intérêt géographique, chaque région se trouvant définie par un complexe original de faits climatiques, zoologiques et humains.

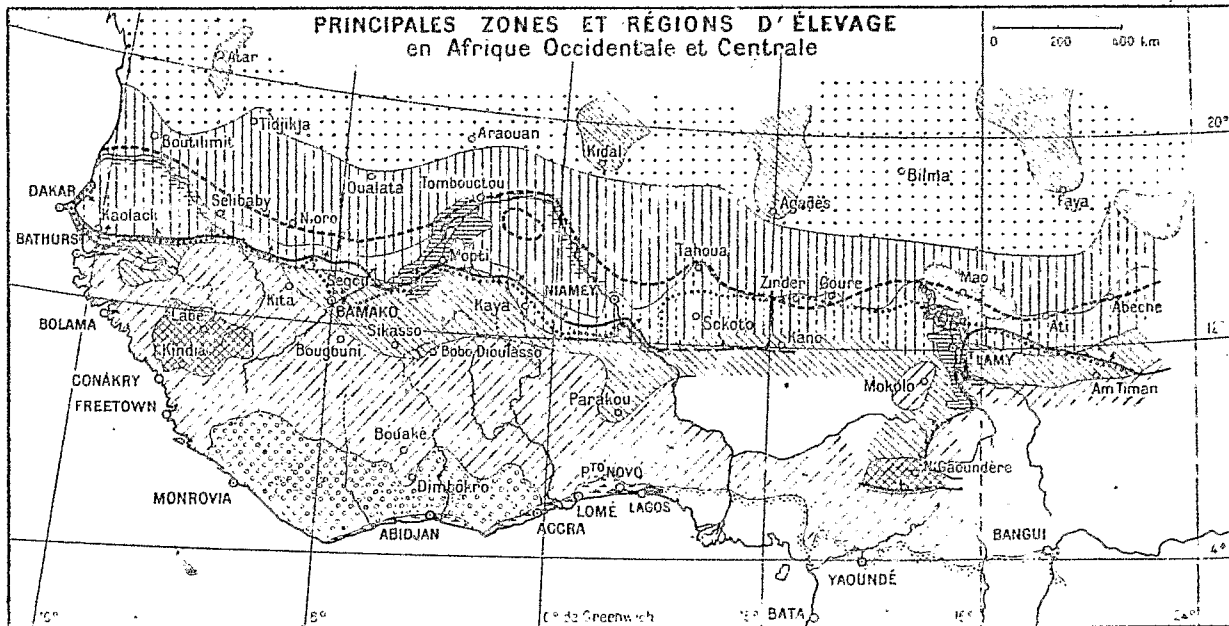
*Déplacements.* — Le fait même de l'élevage et ses modalités, en premier lieu son caractère sédentaire ou itinérant, sont directement ou non, fonction du climat. Plus la saison sèche est longue, plus les pluies sont rares et irrégulières, plus s'imposent les déplacements. La carte du nomadisme et de la transhumance est très nette à cet égard ; au Nord d'une ligne qui coïncide assez exactement avec la limite septentrionale de l'extension des tsé-tsés, se trouvent surtout les longs et moyens déplacements des nomades ou des transhumants. Au Sud de cette ligne, les déplacements de transhumance à court terme existent seuls ou presque (quelques dizaines de kilomètres d'amplitude).

Les centres d'attraction en saison sèche sont évidemment les points d'eau permanents : fleuves (Sénégal, Niger, Logone), mares perennes (Gossi, Anderamboukan, Aderbissinat), lacs (Tchad, Fitri), ou les concentrations de puits intarissables (Kane, dailois et goulbis nigériens, ouadis du Tchad. Les groupements

(1) Cf. Partie de M. J. BLACHE : « La question pastorale en Afrique Occidentale », *Annales de Géographie*, de janvier-mars 1942.

(2) Les documents utilisés en premier lieu sont les Rapports annuels des Services Zootechniques. On a dû souvent les compléter par des études locales de la question et surtout par des renseignements oraux aimablement communiqués par des colons vétérinaires, administrateurs résidant provisoirement en France.

## PRINCIPALES ZONES ET RÉGIONS D'ÉLEVAGE en Afrique Occidentale et Centrale



1. Massifs sahariens ; 2. zone saharienne sud ; 3. zone saharienne nord ; 4. zone saharienne à déplacements restreints ; 5. zone saharienne à déplacements restreints ; 6. zone des chaufères forestières denses ; 7. zone soudano-guinéenne d'élevage sédentaire ; 8. région des lagunes ; 9. région des fleuves sahariens ; 10. région du Sahel ; 11. région des savanes soudano-guinéennes ; 12. limite sud de l'élevage du cheptel ; 13. limite N. de la forêt dense ; 14. limite S. de l'élevage des zébus ; 15. limite N. de la forêt dense.

itinérants ne les utilisent pas cependant tous de la même manière. En ce qui concerne les fleuves, notamment, les grands nomades en évitent les abords immédiats, sauf dans les années d'extrême sécheresse : la présence des taons, moustiques ou stomoxes vecteurs de plasmodes ou de trypanosomes les incommode autant que leur bétail, surtout les chameaux. D'autre part, les rives sont souvent occupées par le bétail sédentaire ou transhumant, occasion de contestations qui ne peuvent plus aussi facilement qu'autrefois se régler par la force. Ils abandonnent volontiers le voisinage immédiat du fleuve à leurs serviteurs bella ou harraïn plus acclimatés, n'élevant pas de chameaux et petits cultivateurs. Les transhumants (Peuls surtout, Toucouleurs au Sénégal, Arabes du Tchad) sont également moins « fragiles ».

Quant aux mares pérennes d'importance capitale, elles sont surtout fréquentées par les grands et petits nomades, mais leur exigüité en fin de saison sèche rend leur usage singulièrement dangereux, le grand nombre des animaux présents, sous-alimentés depuis de longues semaines, buvant une eau corrompue par leurs déjections, augmentent fortement les risques d'ozodite (peste bovine, péripneumonie). Dès la chute des premières pluies, les troupeaux regagnent l'intérieur des terres, où ils peuvent se disperser.

Le climat n'est pas la cause exclusive des déplacements. La nécessité de faire consommer du sel à leurs animaux conduit les porteurs à fréquenter, soit des pâturages d'halophytes (markouba, hâd pour les chameaux), soit des puits et mares salées ou natronées (Teguidla N'Teseut au Niger, puits du Kauen ou de l'Egueï, laoré de l'Adamaoua), soit même des terres salées que lèche le bétail (Berder, au Soudan oriental).

Au Sud de la limite Nord des tsé-tsés, la transhumance, presque seul mode des déplacements saisonniers, est beaucoup moins importante et se réduit toujours davantage vers le Sud. En climat soudanien, l'importance des pluies (Ouagadougou : 881, Bougouni : 1.458, Kandi : 909 m/m.), leur répartition sur sept à neuf mois, l'activité moins intermittente des cours d'eau conservant à tout le moins des chapelets de mares, la prédominance des populations paysannes, l'existence endémique des trypanosomes, rendent inutiles ou impossibles les longs parcours. Des Peuls, fortement métissés de sang noir, métyers communaux plus ou moins méprisés comme au pays Mossi, s'occupent seuls ou presque de l'élevage des bovins. Le petit bétail, sédentaire, reste dans le village et les déplacements cessent pratiquement où les Peuls n'existent plus (zone de climat guinéen et Sud-soudanien).

Les deux cartes de densité (gros et petit bétail) ont été dressées par la méthode des points. Elles représentent sommairement la localisation des troupeaux à l'extrême pointe de la saison sèche : deux mois plus tard, leur dispersion à l'intérieur des terres donnerait aux cartes un aspect beaucoup plus monotone. La différence serait naturellement beaucoup plus sensible au Nord qu'au Sud de la ligne des tsé-tsés : les mêmes faits climatiques

expliquent la présence ou l'absence de glossines et les différents modes d'élevage de part et d'autre de cette limite. Alors qu'au Sud (sauf de rares exceptions : Fouta-Djallon et Adamaoua), la répartition générale est, en toutes saisons, relativement égale, au Nord, elle épouse, en fin de saison sèche, le tracé des vallées drainées ou fossiles et les contours des mares pérennes et des lacs.

Bien qu'en général la densité-répartition du gros et du petit bétail (ce dernier de beaucoup plus nombreux : 15.000.000 contre 7.000.000), se présente de la même manière sur les deux cartes, certaines différences sont intéressantes à constater. En Mauritanie, les hauts pays (Assaba, Guidimaka, Tagant) possèdent une population de petits ruminants énorme relativement à celle des bovins (près d'un million officiellement contre 72.000) : différence à attribuer sans doute au climat (nord-sahélien) et à la végétation, auxquels le zébu s'adapte moins que le mouton et la chèvre. Ceux-ci appartiennent du reste souvent à des nomades chameliers qui en retirent la majeure partie de leur alimentation carnée et le lait qu'ils consomment ou donnent aux chamelons en saisons sèches. Les mêmes remarques valent, semble-t-il, pour le sahel de Niéro et le Hodh-Sud.

Le Fouta-Djallon qui possède un important troupeau bovin n'élève que très peu de petit bétail (surtout en élevage de case). De même sur l'Adamaoua : gros troupeau bovin (près de 500.000 têtes), mais seulement quelques centaines d'ovins et de caprins ; ce contraste, encore plus net qu'en Guinée, tient pour une bonne part à sa bien plus faible densité humaine (2 habitants au km<sup>2</sup> contre 20).

Le Tchad et ses abords immédiats (iles et Kanem) présentent une différence semblable ; forte population bovine, absence presque complète de petits ruminants (trop grande humidité du lac et peut-être routine des éleveurs). Même phénomène encore au Sud du Cameroun (Yaoundé) ; mais la forêt dense en est probablement responsable.

Quant aux chameaux, leur extrême mobilité ne permettait pas d'en faire une répartition par points. Mauritanie, Tchad, Niger, Soudan, sont, par ordre décroissant d'importance, les colonies les plus riches (environ 218.000 têtes sur 250.000). Plus que tout autre sensible aux trypanosomes, le chameau évite toujours les abords des fleuves, hormis quelques exemplaires plus ou moins abâtardis. Son élevage normal se situe en A.O.F. au Nord du 17° parallèle ; c'est l'animal type des zones saharienne et sahélienne-Nord (1).

Le cheval, bien que relativement sédentaire, un peu moins nombreux que le chameau, se situe normalement entre les 13° et 17° parallèles. Il peut s'en rencontrer exceptionnellement au Nord et au Sud de cette zone, mais il est alors un animal de luxe, importé, élevé à grands soins surtout dans les régions à glossines où sa durée est limitée (2, 3 ans...) (Pays Mossi).

(1) Le troupeau camelin de chaque cercle est figuré par une circonférence dont le rayon est proportionnel à son importance.

L'âne, plus robuste, deux fois plus nombreux que le cheval (500.000), se rencontre dans les mêmes régions que lui : mais son aire d'extension remonte un peu plus au Nord : on le trouve chez presque tous les sédentaires, transhumants et petits nomades.

Climat, tsé-tsés et faible densité humaine, expliquent dans nos colonies la raréfaction progressive du bétail vers le Sud ; les zones guinéenne et de la Forêt dense Pignorent presque complètement, mais jamais totalement. Les races ont su en effet s'adapter à leurs dures conditions d'existence. Leurs caractéristiques morphologiques, leur rendement au travail, en viande ou en lait prouvent cette adaptation. On connaît les principales : sobriété marquée du zébu, sa résistance à la fatigue des grands déplacements (ils sont à peu près les seuls « porteurs »), sa grande sensibilité aux trypanosomes qui le fait disparaître des régions à glossines où le remplace le taurin sans bosse, dont le type classique est la variété N'dama ; diminution vers le Sud de la taille de ces bovins, de leur résistance à la fatigue, des qualités laitières des vaches ; mêmes remarques concernant la taille au sujet du petit bétail (race dite du Fouta-Djallon : 0 m. 30/0 m. 50, 18 à 30 kgs). Les chevaux ordinaires disparaissent au Sud de la ligné des tsé-tsés, et l'espèce n'est plus représentée, très localement (Atacora, Logone), que sous une forme naine (poneys).

Les substitutions de races ou de variétés se font en passant par des types intermédiaires, des *métis* qui, chez les bovins sont souvent des animaux très appréciés (Sénégal, Soudan) pour leur bonne résistance aux trypanosomes et leur excellent rendement en viande. Dans les îles du Tchad, en zone sahélienne, les Boudouma élèvent une curieuse race de bovins, au rendement en viande et lait très intéressant et parfaitement adaptée à son milieu de vie (le bœuf baré ou Kouri : *bos aquaticus*).

*Disponibilités en viande et commerce du bétail.* — L'élevage donne lieu à un commerce local et même, pour le moment, à une faible exportation vers la métropole (par Dakar et surtout pour l'Intendance Militaire).

Les ressources en viande exportable de colonie à colonie et vers l'extérieur varient considérablement suivant les régions. Pour en donner une idée approximative, j'ai dressé une carte du

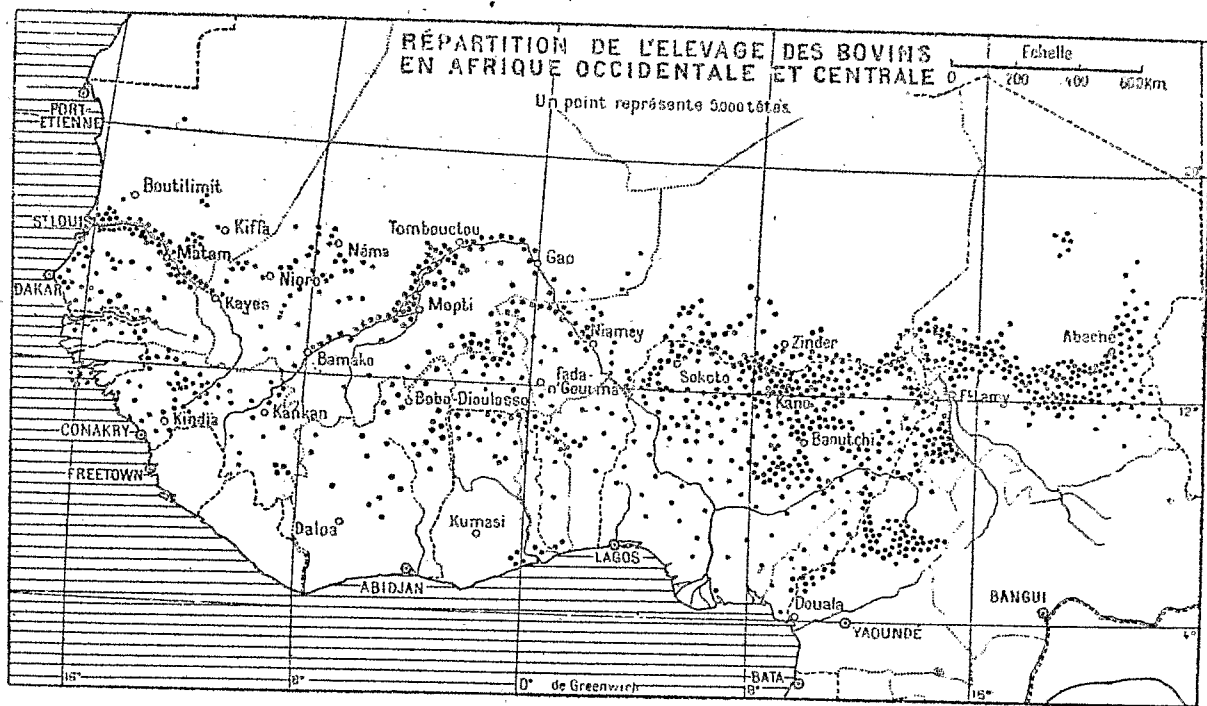
rapport  $\frac{\text{viande consommable}}{\text{population}}$  par habitant et par cercle, en utilisant les chiffres du recensement de 1936. C'est un essai qui vaudrait d'être repris sur la base de circonscriptions administratives plus réduites.

La méthode employée a été la suivante. Pour un cercle quelconque :

$p$   $p'$   $p''$  étant le poids moyen d'un bovin, d'un caprin, ou d'un ovin,

$\frac{p}{2} \frac{p'}{2} \frac{p''}{2}$  le poids moyen de viande consommable par tête

(50 %);



n le nombre de têtes de chacune des races dans le cercle, le croît annuel du troupeau étant fixé à 1/10 (valeur peut-être trop forte ; certains spécialistes l'estiment plutôt à 1/15), et H, le nombre d'habitants, on a la formule :

$$np + np' + np'' \quad np + np' + np''$$

qui donne le rapport donné.

$$\frac{2 \times 10 \times H}{20 H}$$

L'intérêt immédiat de cette carte relativement à l'alimentation carnée de la population indigène est très faible : les produits de la chasse, de la pêche, le porc pour certains animistes y tiennent une place importante, parfois exclusive ; d'autre part, la grande majorité des éleveurs ne consomme que très peu de viande de boucherie (on ne tue un bœuf que lorsqu'il est vieux ou malade, ou lors d'une fête importante).

Mais économiquement, il en va autrement. Les cercles « réservoirs » où la forte densité animale coïncide avec une faible densité humaine apparaissent immédiatement, surtout dans la zone sahélienne. Quelques exemples : au Tchad : Moussoro : 102 kg. 1 par h. et par an, Aï : 39 kg. 6 ; en Mauritanie : Kiffa : 26 kg. 7 ; Tidjikja : 23 kg. 5 ; au Soudan : Tombouctou : 47 kg. 9 ; Néma : 39 kg. 3, Gao : 34 kg. 9 ; au Niger : N'Guigni : 34 kg. 8, Gouré : 28 kg. 2 ; au Cameroun : Chari 30 kg. 9, et en dehors de la zone sahélienne : N'Gaoundéré : 65 kg. 5.

Ces cercles contrastent avec ceux où le peuplement animal est équilibré par une forte densité humaine (Fouta-Djallon, Mossi, Aïacora) et avec les zones presque dépourvues de bétail. (Dans la presque totalité des cercles de la Basse-Côte d'Ivoire et du Sud Dahomey-Togo, le rapport est inférieur à 1).

On imagine tout naturellement les directions maîtresses du commerce, directions que vient confirmer le tracé des routes de la Carte commerciale. On peut les y répartir en trois groupes principaux :

a) le groupe de l'Ouest (ou de la Côte Atlantique) comprenant à l'exportation la Mauritanie (rapport viande-population, 18,5) Le Soudan occidental (jusqu'au Macina) et la Guinée (Fouta-Djallon) importent vers le Sénégal, les colonies étrangères et, pendant la bonne saison (janvier à juillet), les placers d'or du Boudou en Guinée orientale ;

b) le groupe central (ou du Golfe), situé environ entre le 8° méridien Ouest et le 12° Est. Le Soudan central et oriental (rap. v./p. 9,5) et le Niger (10,1) exportent sur la Côte d'Ivoire (1,7), la Gold Coast, le Togo et le Dahomey (1,4), le Nigeria occidental et central. Quelques centaines de moutons, bon an mal an, sont exportés annuellement vers les oasis du Touad et du Tidikell ;

c) le groupe oriental, ou Tchadien, comprend deux réseaux inégaux :

celui du Tchad proprement dit : exportateurs : Tchad/Colonie (25,3), et Nord Cameroun (Maroua) ;

importateurs : Le Nigeria (Centre et Est), le Soudan anglo-égyptien et bien plus faiblement, nos postes militaires du Borkou-Ennedi-Tibesti et le Congo ;



celui du Cameroun central et méridional où l'exportation, à partir de l'Adamaoua, se dirige vers le Sud du territoire (Douala-Yaoundé, les plantations du Sud-Ouest, les districts miniers du Sud-Est), et, probablement, vers le Cameroun sous mandat britannique et le Nigéria.

Le bétail est le plus souvent acheté par les commerçants noirs dans des marchés nombreux au Sud de la zone sahélienne (marchés de contact) ; il est acheminé, surtout par route, vers des marchés de répartition ou de consommation. Les routes suivies sont en principe fixées et contrôlées par l'administration (surveillance sanitaire et fiscale, surtout aux postes frontières). Mais le trafic « clandestin » est considérable et dépasse souvent de beaucoup le commerce officiel des registres douaniers. En voici un exemple frappant : du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre 1937, le poste d'entrée du Soudan, de N'Guigni, avait enregistré le passage de 14.785 bovins, alors que du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année, le poste de sortie au Tchad, Mao, n'en avait vu passer que 7.719.

Au Sahel, les routes peuvent varier pendant l'hivernage où le ravitaillement des animaux est facile ; en saison sèche, elles suivent les points d'eau permanents (ainsi du Soudan à Dakar, la route fréquentée dans les mois sans pluie est la voie de Dakar-Bamako). Dans les régions à glossines, les convoyeurs font passer leurs troupeaux de préférence sur les hauteurs.

*Conclusion.* — D'autres cartes permettraient de serrer de bien plus près le problème de l'élevage : cartes détaillées des points d'eau, du cheptel familial moyen, des lieux et de la nature de la cure saline annuelle, de la consommation et du trafic réels des produits : lait, beurre, peaux, etc... Mais si elles doivent être faites, elles ne pourront l'être avec intérêt que par des enquêtes sur place.

Dès maintenant cependant et malgré ces lacunes, il est possible de dégager de ce premier travail les contours des zones et régions d'élevage se partageant l'ensemble du territoire allant de Dakar au Soudan anglo-égyptien et du Sahara au Golfe de Guinée. C'est ce que tente la dernière carte.

a) *Une zone saharienne* bien caractérisée, par ses pluies inférieures à 100 m./m. tombant irrégulièrement pendant moins de trois mois, sa végétation pauvre et très clairsemée (hâd, markouba, plantes à cycle végétatif rapide après une pluie). C'est le domaine du nomade exclusivement chamelier ou possédant à côté, vers le Sud, des petits ruminants (lait et viande) — les Massifs sahariens (Adrar des Iforas, Air, Tibesti, Borkou, Ennedi et l'Adrar Mauritanien par extension), sont des îlots moins défavorisés par les pluies, où l'on trouve petits nomades, transhumants et quelques sédentaires, dans les palmeraies appartenant le plus souvent aux grands nomades qui les fréquentent à l'époque des dattes.

b) *Une zone sahélienne* où l'on doit distinguer :

1° *la zone sahélienne septentrionale* prolongement Sud de la zone saharienne, mais de climat moins sec (Néma : 300 m./m..

Gao : 234), qui permet une végétation plus fournie où se multiplient les acacias. Fréquentée en saison sèche par les grands nomades, elle est parcourue en tout temps par les petits nomades et, en hivernage, par quelques grands transhumants du Sud. Le chameau fait peu à peu place au zébu, mais son élevage normal y est encore possible :

2° *la zone sahélienne méridionale* : plus humide encore, les pluies atteignant au Sud 750 m./m. et se répartissant sur 5 à 6 mois. Les points d'eau permanents deviennent plus nombreux et le *paysan sédentaire* apparaît. C'est essentiellement une zone de contact entre deux genres de vie : pastorale et agricole. Le cheptel est très abondant (zébus, petit bétail) et les sédentaires en possèdent parfois. C'est la zone des marchés où le nomade apporte du sel et des animaux, vend son beurre, son lait, et rapporte mil et objets manufacturés. Du Sud les trafiquants apportent le Kola et achètent les bêtes qu'ils vendront au retour. En certains endroits, on a organisé le pacage des troupeaux transhumants sur les lougans moissonnés où ils trouvent des pailles et fanes nourrissantes et qu'ils fertilisent de leur fumier.

Il faut faire une place à part, dans l'ensemble de la zone sahélienne, aux rapses d'eau pérennes qui modifient totalement les conditions de l'élevage :

*Rives du Sénégal et du Niger*, fréquentées par les troupeaux de transhumants, de nombreux petits nomades, voire de sédentaires, où ceux-ci constituent une population très dense, qui pourrait consommer beaucoup de viande.

*Delta central nigérien, delta Chari-Lagone*, périodiquement inondés, riches en pâturages de Lourgou et de carex, où le bétail atteint en saison sèche une densité considérable, ce qui a conduit à réglementer très strictement les zones de pâturage dans le Macina qui possède par ailleurs la majeure partie des moutons à laine de l'Afrique Occidentale (1.100.000).

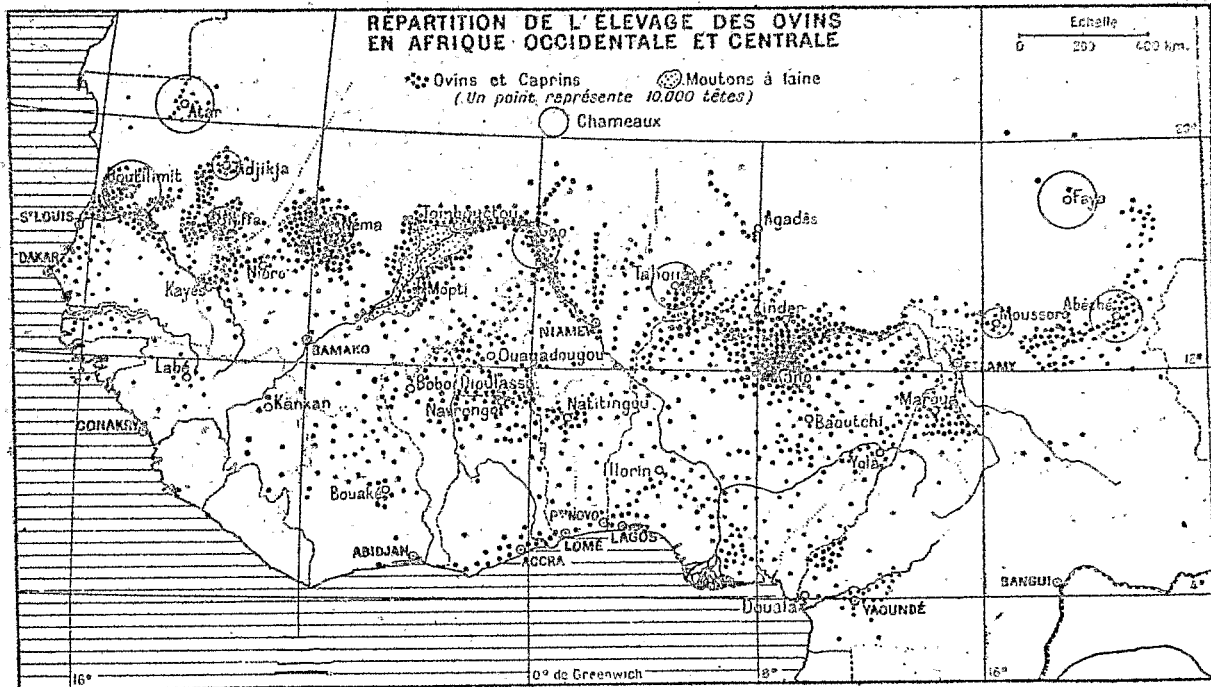
*Hes du Tchad* où l'élevage, exclusivement sédentaire, ne porte que sur une race originale de bovins (Kouri ou baré) à l'exclusion totale des petits ruminants.

*Puits du Kanem* fréquentés par de petits transhumants ou des sédentaires élevant surtout des bovins, mais dont le sens ordinaire des déplacements saisonniers est inversé, pour éviter les hautes eaux du Tchad (nov.-déc.) ; les puits tchadiens du Kanem, peu profonds et pérennes, contribuent à expliquer cette anomalie.

L'ensemble de la zone sahélienne constitue le grand réservoir animal des deux Fédérations : elle nourrit 70 % environ du petit bétail et 60 % des bovins.

3° Succédant à cette zone maîtresse, si nuancée, vient au Sud la *zone soudanienne à déplacements restreints*.

Le milieu climatique (6 à 8 mois d'hivernage, jusqu'à 1.300 m./m. d'eau par an), y donne une place prépondérante à l'agriculture. La présence permanente des tsé-tsés et des trypanosomes en font la première de celles où les bêtes diminuent en nombre et en taille, où l'élevage est un à-côté de l'économie



locale. Plus de zébus, mais des taurins habitués aux trypanosomes et de format plus réduit (1 m. 15, 1 m. 10), des chevaux rarissimes, des éleveurs petits transhumants. Peuls pour la plupart, et le plus souvent au service des sédentaires assez riches pour posséder ce capital par excellence, qu'est le bétail dans toute l'Afrique noire. La saison sèche, suffisamment longue pour nécessiter des déplacements, ne l'est pas assez pour tarir de nombreux points d'eau. C'est la recherche de pâturages frais, l'éloignement des champs cultivés et de gîtes à glossines qui sont les soucis dominants et souvent contradictoires du berger. Les déplacements, de faibles rayons, ne se pratiquent guère que dans les régions où les Peuls s'occupent seuls du bétail, plus ou moins en marge de la vie du village.

4° Ceux-ci disparus, le bétail ne quitte pour ainsi dire plus les abords immédiats des villages. Il se raréfie encore : c'est la zone de l'élevage sédentaire soudano-guinéen. Il est presque nul, relativement à celui des zones septentrionales. Le bétail est à peu près complètement livré à lui-même, sauf chez quelques rares éleveurs (Baoulé-Somba). Le nanisme des animaux s'accroît encore (ovins et caprins du Fouta-Djallon, variétés plus réduites du N'Dama pour les bovins). Le porc apparaît souvent nombreux chez les animistes. Dans les régions économiquement vivifiées par des cultures d'exportation (cacao, café du Sud-Est de la Côte d'Ivoire) on note un accroissement sensible du cheptel.

Deux îlots originaux dans cette zone : ceux du Fouta-Djallon et de l'Adamaoua (massifs soudano-guinéens à déplacements restreints), le bétail y est plus nombreux (taurins au Fouta, zébus sur l'Adamaoua) et bien soigné par des éleveurs de métier, traditionnels (Peuls). Il se déplace suivant les saisons et, sur l'Adamaoua, pour faire ses cures de sel annuelle au Sud de N'Gaoundéré (source du Laoré).

5° Enfin, les deux zones les plus déshéritées, mais d'où l'élevage n'est pas complètement absent, sont celles des clairières (forêt dense), où l'on ne trouve qu'un peu de petit bétail et quelques rares et maigres troupeaux de bovins aux mains des Diongas, commerçants-éleveurs en l'occurrence et celle des lagunes côtières (frange de la savane littorale), où le bétail, moins rare que dans la forêt, atteint un degré de rusticité extrême et une taille minimale (bœufs des lagunes : 1 m., 100 kg.).